

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/12181
20 août 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 19 AOUT 1976, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Au nom du Commandement unifié institué en application de la résolution 84 du Conseil de sécurité en date du 7 juillet 1950, j'ai l'honneur de communiquer un rapport du Commandement des Nations Unies sur un incident qui s'est déroulé dans la zone commune de sécurité de la zone démilitarisée en Corée. Au cours de cet incident, deux membres du Commandement des Nations Unies ont été battus à mort et plusieurs autres membres du Commandement des Nations Unies et ressortissants de la République de Corée ont été blessés par des Nord-Coréens.

Le 18 août, à 10 h 30 environ, une équipe de travail du Commandement des Nations Unies est arrivée à proximité d'un point de contrôle du Commandement des Nations Unies dans la zone de sécurité commune. (Il s'agit d'une zone qui chevauche la zone démilitarisée de quatre kilomètres créée en application de l'Accord d'armistice de Corée, que tous les participants peuvent utiliser sur une base d'égalité. C'est le site des réunions de la Commission militaire de l'armistice.) L'équipe de travail était formée de cinq manoeuvres coréens qui étaient accompagnés de trois officiers du Commandement des Nations Unies et d'une force de sécurité de sept hommes. Leur mission était de tailler un arbre qui gênait l'observation entre deux points de contrôle du Commandement des Nations Unies. C'était là une tâche de routine, du genre de celles qui sont fréquemment accomplies par les deux parties.

Peu après le début des travaux, deux officiers nord-coréens et environ neuf hommes de troupe s'approchèrent en camion et mirent pied à terre. Un des officiers entama une discussion avec l'officier de rang le plus élevé du Commandement des Nations Unies, le capitaine Bonifas, et lui demanda ce qu'il faisait. Lorsque l'officier du Commandement des Nations Unies lui eût expliqué son intention, l'officier nord-coréen donna son agrément au projet, qui consistait à tailler l'arbre, mais sans l'abattre. Les travaux se sont poursuivis pendant 10 ou 15 minutes et certains des hommes de troupe nord-coréens entreprirent d'apprendre aux manoeuvres comment il fallait tailler l'arbre.

A 10 h 50 environ, l'officier nord-coréen dit à l'officier du Commandement des Nations Unies d'interrompre le travail. Il s'ensuivit une discussion entre les officiers des deux parties au cours de laquelle l'officier nord-coréen proféra des menaces contre le personnel du Commandement des Nations Unies. L'officier du

Commandement des Nations Unies, qui accomplissait une mission pacifique et relevant de ses pouvoirs, a ordonné au personnel du Commandement des Nations Unies de poursuivre le travail. A ce moment, l'officier nord-coréen tenta de donner l'ordre aux travailleurs de cesser le travail. L'officier du Commandement des Nations Unies ordonna à nouveau de poursuivre le travail. L'officier nord-coréen envoya un garde à un poste de garde de l'armée populaire coréenne qui était à proximité. En un court laps de temps, d'autres gardes de l'armée populaire coréenne arrivèrent aussi bien de la zone commune de sécurité que de l'extérieur de cette zone et il finit par se trouver une trentaine de militaires nord-coréens à proximité immédiate. Comme il a été indiqué précédemment, le détachement du Commandement des Nations Unies comprenait une force de sécurité de 10 hommes et cinq manoeuvres coréens.

A ce moment, un officier nord-coréen enleva sa montre, l'enveloppa dans un mouchoir et la mit dans sa poche. Un autre officier releva ses manches. Le principal officier du Commandement des Nations Unies était occupé par la taille de l'arbre et n'a pas vu ce qui se passait. Immédiatement après, l'officier nord-coréen s'est approché de l'officier du Commandement des Nations Unies et criant "à mort" l'a envoyé au sol d'un coup de poing. Cinq autres Nord-Coréens l'ont attaqué pendant qu'il était à terre, continuant de le frapper à coups de poing, à coups de pied et avec des massues en bois ou des manches de hache. D'autres Nord-Coréens (certains d'entre eux portant également des manches de hache et d'autres objets similaires qu'ils utilisaient comme matraques) se sont en même temps tournés contre le reste du détachement des Nations Unies.

Certains des gardes nord-coréens se sont emparés des haches que l'équipe de travail du Commandement des Nations Unies utilisait pour tailler les arbres et s'en sont servis comme armes pendant l'attaque. On a vu ces mêmes hommes battre l'officier du Commandement des Nations Unies du revers de ces haches alors qu'il était étendu, prostré à terre.

Durant l'affrontement, qui a duré environ 5 à 6 minutes, le Commandement des Nations Unies, en vertu des consignes permanentes, s'est efforcé de rompre le contact et de quitter les lieux. Il n'a pas été fait usage des armes à feu dont il est normalement équipé. Le Commandement s'est retiré, emportant le corps du capitaine Bonifas et les blessés. Le Commandement s'étant regroupé à un autre poste de garde, on s'est aperçu que le lieutenant Barrett avait disparu. Le Commandement est retourné sur les lieux de l'incident, où le lieutenant Barrett a été trouvé inconscient; ramené pour être soigné, il était mort lorsqu'il est arrivé à l'hôpital.

Les deux officiers tués au cours de cet incident avaient subi de multiples fractures du crâne et portaient de profondes blessures à l'arme blanche. Plusieurs photographies ont été prises au cours de cet incident, car, instruit par l'expérience, le Commandement des Nations Unies a placé en permanence un certain nombre de caméras dans toute la zone commune de sécurité. Ces photographies témoignent clairement de la brutalité de l'attaque et de ce qu'il ne s'agissait en aucun cas d'un acte de légitime défense de la part des éléments nord-coréens. Il apparaît en outre que les deux officiers américains étaient délibérément et spécialement visés par ces derniers.

Dès qu'il a eu connaissance de cette attaque, le Commandant des Forces des Nations Unies a demandé la convocation d'une réunion de la Commission militaire d'armistice. Cette réunion a eu lieu le 19 août, à 16 heures, après quelques ajournements les Nord-Coréens s'étant efforcés d'obtenir que cette affaire soit examinée à un échelon moins élevé.

Cet incident est le plus grave d'une longue série de harcèlements et d'actes de violence de la part des éléments nord-coréens dans la zone commune de sécurité. Au cours de l'année écoulée dans cette zone, le personnel (et les véhicules) des Nations Unies a été gêné dans ses mouvements et a reçu des coups de poing, des coups de bâton et des crachats. En janvier de l'année en cours, le Commandement des Nations Unies a unilatéralement réduit de moitié l'effectif du personnel armé dans la zone commune de sécurité, dans l'espoir de relâcher les tensions. Il a lancé des appels renouvelés pour que les intéressés s'efforcent, en une action concertée, de réduire les tensions et d'éliminer les points de frictions le long de la ligne de démarcation militaire. Aucune réponse satisfaisante n'a été donnée à ses nombreuses propositions.

Je vous saurai gré de faire distribuer cette lettre en tant que document officiel du Conseil de sécurité.

(Signé) W. Tapley BENNETT Jr.

